

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 1^{er} juin 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1836

**Recrutement d'un agent
en contrat occasionnel
d'1 mois sur le projet LIFE
Habitats Calanques**

5 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphat (CR), Jean-François Luc (CR), Jacques Demanse (suppléant de Philippe Armengol, excusé, CA Grand Avignon), Didier Réault (CD 13)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphat (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit (CR)

3 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), François Cavallier (CD 83),

Participaient également (non votants) : Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali (CR), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Béatrice Orelle (CD13), Aurore Asso, Régine Viotti (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Pierre Leroy (PETR Grd Briançonnais), Sophie Croquette (PETR Pays d'Arles)
Audrey Michel, Stéphanie Puteri, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 10
Quorum atteint**

- Vu** Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;
- Vu** La délibération n° 1800 en date du 12 octobre 2020, autorisant la Présidente à créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet.
- Considérant** Que cet emploi non permanent a été occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 4 novembre 2020 au 3 mai 2021 ;
- Considérant** Que le calendrier de réalisation a dû être modifié du fait de la crise sanitaire et du confinement décidé par le gouvernement au mois d'avril, empêchant de nombreux partenaires partie prenante du travail de répondre dans les délais initialement prévus, voire pour certains, les contraignant à ne plus pouvoir suivre la démarche. ;
Que la méthodologie d'évaluation des services écosystémiques dans le cadre de ce programme a donc dû être adaptée à ces contraintes, entraînant un décalage dans la réalisation du travail, et ne permettant pas la finalisation du rapport dans les délais prévus ;
- Considérant** Qu'afin de finaliser ce rapport et valoriser le travail réalisé, un mois de travail supplémentaire est nécessaire ;
Que les dépenses initialement prévues pour les déplacements dans le cadre de ce programme et non réalisés depuis 2020 du fait de la crise sanitaire, seront réaffectées au financement de ce poste sur un mois.
- Ouï** L'exposé de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le programme LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet.
Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois, renouvelable et devra justifier d'un Master en écologie et biodiversité et d'une expérience en matière d'interactions entre l'Homme et la nature dans une approche socio-écologie. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement.

Fait et délibéré à Marseille, le 1^{er} juin 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT